

Réforme des plafonds des remises officielles :

La préservation du modèle de sécurité sociale ne peut se faire au détriment de la viabilité des acteurs

Le GEMME, organisation professionnelle des industriels du médicament générique et biosimilaire, a pris connaissance, par la publication au Journal officiel du 6 août 2025 des nouveaux plafonds de remises officielles applicables pour les années 2025, 2026 et 2027. Notre organisation n'a pas été partie prenante de leur définition.

Un rôle complémentaire et essentiel

Les pharmaciens d'officine et les industriels des produits substituables sont des acteurs complémentaires et indispensables à notre modèle de protection sociale. Ensemble, ils permettent chaque année :

- de réaliser plus de **2,5 milliards d'euros d'économies** pour l'Assurance maladie ;
- de traiter plus de **28 millions de patients** à un prix médian de **0,10 € par comprimé générique**.

Accessible sans rendez-vous, le pharmacien reste le professionnel de santé le plus proche des patients et un rempart essentiel contre la désertification médicale.

Une régulation qui pénalise les produits à coût raisonnable

La réforme des plafonds est la conséquence du dépassement de l'ONDAM 2024. Or, la commercialisation et la dispensation des produits à coût raisonnable ne sont pas responsables de la dynamique de la dépense de médicaments. Au contraire, ces deux secteurs apportent une contribution essentielle à l'efficience économique du système de soins.

Malgré son rôle indispensable à la préservation de notre modèle de protection sociale, notre secteur est aujourd'hui menacé par la dépréciation de la valeur des médicaments à coût raisonnable. En 2025, les économies engagées par le CEPS sur les médicaments génériques et biosimilaires atteignent un niveau historique, avec +230M€. Au fil du temps, cette régulation des produits substituables a abouti à un prix français 40% inférieur à celui pratiqué dans les pays européens de référence. Cette situation menace aujourd'hui la viabilité de centaines de produits substituables.

Deux priorités pour préserver l'accès aux soins

La préservation du modèle de sécurité sociale ne peut se faire au détriment de la viabilité des deux secteurs indispensables et complémentaires à la maîtrise de la dépense et à l'accès aux soins. Le GEMME appelle :

- à mettre un terme à une régulation essentiellement orientée vers la dépréciation de la valeur des produits à coût raisonnable et à capitaliser sur leur prix bas afin de réaliser des économies par les volumes. Des marges d'efficience existent au regard du retard de la France dans le développement des génériques et des biosimilaires.
- à valoriser les actes professionnels des pharmaciens (prévention, suivi et prise en charge) afin d'assurer la pérennité de l'officine et de réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins.

À propos du GEMME : Créé en 2002, le GEMME réunit aujourd'hui 27 entreprises adhérentes (les laboratoires Accord, Advanz Pharma, Arrow, Athena, Benta Lyon, Besins, Biocon Biologics, Biogaran, Cheplapharm, Cristers, Delpharm, EG Labo, Ever Pharma, Evolupharm, Fresenius Kabi, Galien, Hikma, Medac, Médipha Santé, Medis, Panpharma, Substipharma, Teva Santé, Venipharm, Viartis, Zentiva et Zydus). Le GEMME participe aux réflexions et aux actions aux côtés des pouvoirs publics et des professionnels de santé pour développer des solutions de santé plus abordables pour la pérennité du système de soins français.

<http://www.medicamentsgeneriques.info/>

@generiques_asso

Contacts presse :

Lucie BLAISE : l.blaise@lcom.net

Anne-Laure Brisseau : al.brisseau@lcom.net